### PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 septembre 2020

L'an deux mille vingt le trois septembre à 19 heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Chaillot, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.** 

Nombre de Membres Date de Convocation : 28 août 2020

Afférent au Conseil Municipal: 15

En Exercice: 15

<u>PRÉSENTS</u>: Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, Mr CLÉMENT Philippe, Mme GABILLY Jacqueline, Mme COBLARD Micheline, Mr CADOUX Claude, Mme LEZAY Anita, Mme CHAIGNE Isabelle, Mr BRIFFAUD Philippe, Mr BRIN David, Mr COLLON Olivier, Mme GUESNE Lydie, Mr FAUGER Sylvain.

ABSENTS EXCUSÉS: Mr FRERE Fabrice (pouvoir à Mr RIMBEAU Jean-Pierre), Mme CHAUVEAU Cécile (pouvoir à Mme HAYE Nadia)

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que Messieurs DIEUMEGARD Noël et VIVIEN Emmanuel ont été conviés, afin de présenter un projet concernant un projet de soutien auprès de l'équipe technique.

Monsieur le Maire leur laisse la parole.

Mr VIVIEN Emmanuel se présente et précise qu'il est Président de l'Association culturelle de l'Autize, chargée principalement de l'organisation de la Marche des Galipotes.

Puis Mr DIEUMEGARD Noël prend la parole, se présente également pour les nouveaux membres du Conseil municipal et rappelle qu'en tant que responsable de l'équipe technique lors de la dernière mandature, il a constaté que les agents des services techniques étaient très souvent sollicités pour des interventions multiples et variées (installation de tivolis, logistique lors de manifestations sur la commune, gestion des tables, bancs, location du parquet, etc....). Des bénévoles étaient déjà sollicités pour aider les agents.

D'où une réflexion menée sur le fait de créer une association de bénévoles ou de faire appel à l'Association culturelle de l'Autize, déjà existante, pour recruter et encadrer ces bénévoles.

Mr DIEUMEGARD se propose d'être responsable de cette équipe, en tant qu'habitant d'Ardin. Il est également proposé de désigner un référent élu : Mr BRIFFAUD Philippe se porte volontaire.

Il fera le lien entre la municipalité et l'Association. La Mairie missionnera Mr BRIFFAUD en fonction des besoins.

Mr DIEUMEGARD devra contrôler si chaque bénévole est apte à conduire certains véhicules (ex. : nacelle pour installation des décorations de NOEL).

Une liste des différentes interventions à venir devra être rédigée.

Plusieurs membres de l'Assemblée font remarquer qu'il convient de se renseigner auprès de la Compagnie d'Assurances (MAIF) afin de savoir si des bénévoles peuvent être assurés au sein d'une Association. Besoin de cadrer juridiquement ce projet.

Monsieur le Maire remercie Messieurs DIEUMEGARD et VIVIEN de leur intervention.

Madame COBLARD Micheline est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la suppression de 2 points mis à l'ordre du jour, à savoir : la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. et l'avenant au bail commercial entre la commune et la société ALLO TAXIS ARDINOIS.

Par contre, il souhaite ajouter les 2 points suivants :

- Création d'une nouvelle opération d'investissement (Embellissement du Bourg opération n° 145) et décision modificative relative à cette opération
- Remplacement du matériel informatique du secrétariat : prendre une délibération afin de pouvoir régler la facture en investissement, puisque cet achat ne fait pas l'objet d'une opération

Les membres de l'Assemblée acceptent à l'unanimité l'ajout de ces 2 points.

# 1/ <u>Validation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 25 juin, 10 et 15 juillet 2020</u>

Ces 3 procès-verbaux n'appelant aucune remarque, sont adoptés à l'unanimité.

# 2/ Renouvellement du Contrat à durée déterminée de Madame BOURDEAU Dominique

#### Délibération D2020-00042

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que Madame Dominique BOURDEAU a été recrutée en tant qu'Adjoint technique territorial.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Aide au service à la cantine,
- Descente des enfants de l'école primaire au bus stationné devant l'école maternelle, le mercredi midi,

- Accompagnement des enfants sur le trajet aller retour école / cantine.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de procéder au renouvellement du contrat de Madame Dominique BOURDEAU, à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

**DECIDE** de procéder au renouvellement du contrat de Madame BOURDEAU Dominique dans l'emploi d'Adjoint Technique Territorial, en qualité de contractuelle, Échelon 1

**PRECISE** que ce contrat commencera le 1<sup>er</sup> août 2020 et se terminera le 31 juillet 2021,

**INDIQUE** que Mme BOURDEAU Dominique sera rémunérée au prorata du temps de travail effectué.

**AUTORISE** Mr le Maire à établir le contrat de travail correspondant

### 3/ Renouvellement du Contrat à durée déterminée de Madame NESPOUX Corinne

#### Délibération D2020-00043

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que Madame Corinne NESPOUX a été recrutée en tant qu'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Ses missions principales seront :

- Aide à la cantine.
- Accompagnement des enfants sur le trajet restauration scolaire / école élémentaire

Madame NESPOUX Corinne sera également amenée à effectuer le ménage des locaux des écoles, en remplacement de l'adjoint technique chargée de cette mission (congés annuels, maladie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE** de procéder au renouvellement du contrat de Madame Corinne NESPOUX dans l'emploi d'Adjoint Technique Territorial, 1<sup>er</sup> échelon, en qualité de contractuelle, Echelon 1

- **PRECISE** que ce contrat commencera le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et se terminera le 31 août 2021,
- **INDIQUE** que Mme Corinne NESPOUX sera rémunérée au prorata du temps de travail effectué,
- **AUTORISE** Mr le Maire à établir le contrat de travail correspondant.

Monsieur le Maire tient à apporter une précision par rapport à ces 2 contrats à durée déterminée et rappelle que ces 2 agents sont toujours disponibles.

En effet, ces 2 agents ont bénéficié de renouvellements de contrats depuis plusieurs années, alors que les postes qu'elles occupent sont pour des besoins **permanents**.

Monsieur le Maire précise qu'au terme de ces contrats, d'autres formes de contrats seront proposées aux agents pour une durée de 3 ans, renouvelables une fois et qu'à la suite, ils bénéficieront de contrats à durée indéterminée.

# 4/ <u>Délégations de signatures aux agents titulaires concernant l'État civil, la légalisation de signatures et la réception de plis recommandés</u>

### Délibération D2020/00044

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'en application de l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur général des services et au Directeur adjoint des services de mairie. Extension faite de cette délégation aux agents *titulaires* faisant fonction de responsables des services communaux dans les petites communes.

De ce fait, et afin de permettre une bonne administration de l'activité communale, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de donner délégation de signature à Monsieur SIONNEAU Alain et à Madame BRISTIELLE Valérie, pour les actes suivants :

- Signature des documents d'état civil,
- Légalisation des signatures,
- Signature des courriers et avis recommandés.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à cette proposition.

Un arrêté individuel sera rédigé pour chaque agent.

## 5/ <u>Nomination par le Conseil municipal des membres élus au Conseil</u> d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

#### Délibération D2020/00045

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que lors de la séance du 28 mai 2020, une délibération avait été prise relative à la détermination du nombre de membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale.

Décision prise de 5 membres élus et 5 membres non élus, outre le Maire qui en est le Président de droit.

Il revient désormais au Conseil municipal de procéder à la nomination des membres élus, au nombre de 5.

Les membres élus au sein du Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans ce cas, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes (R.123-8 à R.123-10 du Code de l'Action sociale et des familles).

Monsieur le Maire rappelle que, dès lors que le Conseil d'Administration est constitué, ses membres élisent en son sein un vice-président qui le préside en l'absence du Maire.

Après vote au scrutin secret, les membres du Conseil municipal décident de désigner, en tant que membres élus, les personnes suivantes :

NOMS / PRÉNOMS	FONCTIONS	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
Mme COBLARD Micheline	Conseillère municipale	13	0	0
Mme GABILLY Jacqueline	Conseillère municipale	13	0	0
Mme GUESNE Lydie	Conseillère municipale	13	0	0
Mme HAYE Nadia	1 <sup>ère</sup> adjointe	13	0	0
Mme LEZAY Anita	Conseillère municipale	13	0	0

Un membre du Conseil municipal expose que les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. pourraient se voir attribuer des missions au niveau, par exemple, des personnes isolées, âgées ou vulnérables. Proposition d'un « référent » au sein du Conseil d'Administration.

## 6/ <u>Nomination par Monsieur le Maire des membres non élus au Conseil</u> d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

### Délibération D2020/00046

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il lui revient de nommer les membres non élus qui siègeront au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

A cet égard, au nombre nommés par le Conseil municipal doivent figurer un représentant d'associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ou un représentant d'associations de personnes handicapées. Il précise également qu'un agent communal peut être membre non élu au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Des courriers aux Associations caritatives du secteur de Niort ont été transmis et seule le Secours Catholique a répondu en proposant Madame BOURDEAU Mireille.

Monsieur le Maire s'est alors tourné vers les Associations communales.

Il désigne, par conséquent, les personnes suivantes :

Madame BOURDEAU Mireille

Madame MONTBORD Claudette

Madame VINCENT Françoise

Madame BRISTIELLE Valérie

Monsieur IMBOURG Dominique.

# 7/ <u>Subvention à l'école élémentaire dans le cadre de l'action « Le Prix des</u> Incorruptibles » pour un montant de 225.56€ au titre de l'adhésion 2020/2021

### Délibération D2020/00047

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal de la demande émanant de Madame FOUCHER, Directrice de l'école élémentaire, pour la prise en charge financière de la cotisation de l'opération « Le Prix des Incorruptibles » 2020-2021, lequel permettant d'agrémenter le fond de bibliothèque en livres (environ une vingtaine par an).

Le coût total pour l'école s'élève à 225.56€.

Monsieur le Maire sollicite les membres de l'Assemblée sur cette demande de prise en charge.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent cette demande.

## 8/ Suppression de la régie de recettes de la cantine scolaire à compter du 1er octobre 2020

### Délibération D2020/00048

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que depuis de nombreuses années, la facturation de la cantine scolaire s'effectue par Monsieur SIONNEAU Alain, nommé régisseur.

Dans le cadre de la « Généralisation de l'Offre de Paiement en Ligne » (décret de 2017), Madame XHAARD, Trésorière à Coulonges sur l'Autize est venue présenter cette nouvelle procédure, qui permettrait de mettre fin à la régie de recettes gérée par Monsieur SIONNEAU Alain. Ce qui éviterait que les parents d'élèves viennent régler en Mairie, que Monsieur SIONNEAU Alain recueille des espèces et émettent des reçus ; le tout est ensuite transmis à la Trésorerie.

Cette offre simplifierait le paiement. Les parents d'élèves auront la possibilité de régler en ligne, à réception de la facture transmise par dématérialisation ou de régler directement à la Trésorerie en espèces ou en chèques.

Le suivi des paiements, des impayés pourra s'effectuer en consultant l'application HÉLIOS, au niveau de la Mairie.

Monsieur le Maire sollicite, par conséquent, l'avis des membres de l'Assemblée sur cette proposition de mettre fin à la régie de recettes à la Mairie.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable à la proposition d'acter la fin de la régie de recettes.

## 9/ <u>Création d'une nouvelle opération d'investissement sur le budget de la commune et décision modificative n°1</u>

#### Délibération D2020/00049

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de la préparation du Budget 2020 de la commune, des crédits ont été affectés (30 000.00€) sur une opération d'investissement qui est clôturée : Opération 107 « Aménagement du Bourg ».

Il convient, par conséquent de créer une nouvelle opération qui concerne l'embellissement du Bourg pour laquelle le Bureau d'Études a été choisi.

Monsieur le Maire propose que cette nouvelle opération s'intitule « Embellissement du Bourg » et porte le numéro 145.

Par ailleurs les crédits affectés à l'ancienne opération 107 doivent être reportés sur cette nouvelle opération et propose la décision modificative suivante :

Objet des recettes	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
CONSTRUCTIONS	2313/op 107	- 10 000.00€		
FRAIS D'ÉTUDES	2031//op 107	- 20 000.00€		
CONSTRUCTIONS			2313/op 145	+ 10 000.00€
FRAIS D'ÉTUDES			2031/op 145	+ 20 000.00€

Monsieur le Maire sollicite les membres de l'Assemblée sur :

- 1/ La création d'une nouvelle opération : Embellissement du Bourg opération 145 -
- 2/ La décision modificative n°1 détaillée ci-dessus.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur ces 2 propositions

### 10/ Remplacement du matériel informatique du secrétariat

#### Délibération D2020/00050

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le matériel informatique du Secrétariat devenant obsolète, il est nécessaire d'en effectuer le remplacement.

Deux sociétés ont été consultées : SBS et IDSM.

IDSM: 2 498.00€ HT

SBS: 3 240.80€ HT

Après consultation des tarifs et prestations présentées par ces 2 sociétés, Monsieur le Maire propose de retenir la société IDSM pour un montant de 2 498.00€ HT.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur cette proposition.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable / défavorable sur cette proposition.

Les crédits seront inscrits au budget.



Création de nouvelles adresses de messagerie par Mr BRIN David. Ces adresses sont utiles pour communiquer avec des interlocuteurs extérieurs. Le côté plus « institutionnel » est soulevé.

Mr BRIN David doit recenser les personnes qui souhaitent utiliser ces nouvelles adresses de messagerie et le faire savoir à Mme BRISTIELLE Valérie. Il est prévu qu'une « démonstration » sur l'utilisation de ces adresses soit effectuée au prochain Conseil municipal.

Mr BRIFFAUD Philippe évoque la réflexion menée sur la création d'une aire de camping cars au bord de l'Autize. Cette zone se révèle être une zone inondable et il conviendrait d'abattre les peupliers « dangereux » qui s'y trouvent. Mais le réseau téléphonique n'est pas enterré.

Mr BRIFFAUD Philippe fait part aux membres du Conseil qu'il a obtenu un devis de la part de l'Entreprise CALMINIA concernant la réfection d'une partie de la Fontaine de Grignon (environ 15m² sur la partie piétonnière). Ce devis s'élève à 1 061.00€ HT. Il précise que cette réfection sera effectuée par des bénévoles.

Monsieur le Maire considère que le coût reste raisonnable mais il convient de revoir précisément ce qui est à refaire (nouveau déplacement sur site à prévoir).

Mr BRIFFAUD Philippe propose un texte à afficher aux abords des Jardins de Jubert, rédigé par Mr AUDURIER Bernard, qui a recueilli des « anecdotes » auprès de certaines personnes domiciliées sur la commune depuis de longues années. Ce texte rappelle l'histoire des Jardins de Jubert il y a environ une cinquantaine d'années.

Certains (es) membres du Conseil souhaitent que les noms cités soient retirés et que les prénoms soient changés.

Mr COLLON Olivier informe l'Assemblée que des contacts ont été pris auprès de plusieurs Entreprises concernant la pose d'un paratonnerre sur l'Église.

L'Entreprise BODET s'est déplacée mais le devis n'est pas très clair.

L'Entreprise LUSSAULT a proposé un devis moins cher avec des variantes au niveau des terrassements. Une étude sera faite à la prochaine Commission Bâtiments et sera proposée au prochain Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

#### ÉMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 3 septembre 2020

Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU, Maire	
Madame Nadia HAYE, 1 <sup>ère</sup> adjointe	
Monsieur Philippe CLÉMENT, 2ème adjoint	
Madame Jacqueline GABILLY	
Madame Micheline COBLARD	
Monsieur Claude CADOUX	
Madame Anita LEZAY	
Madame Isabelle CHAIGNE	
Monsieur Philippe BRIFFAUD	
Madame Cécile CHAUVEAU	Pouvoir à M <del>me</del> HAYE Nadia

Monsieur Fabrice FRERE	Pouvoir à Mr RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur David BRIN	
Monsieur Olivier COLLON	
Madame Lydie GUESNE	
Monsieur Sylvain FAUGER	